



1 ère COMPAGNIE D'ARCHERS DE COGNAC

Siège social : 43, rue Plumejeau, 16100 Cognac

Ligue Nouvelle Aquitaine



AUTORISATION PARENTALE POUR UN ENFANT MINEUR

A remplir par le représentant légal

Je soussigné.....

demeurant.....

autorise mon enfant.....né(e)le.....

A pratiquer le tir à l'arc au sein de la 1^{ère} Compagnie d'Archers de Cognac, affiliée à la FEDERATION FRANCAISE DE TIR A L'ARC (F.F.T.A).

Les horaires m'ont été communiqués verbalement et sur le site internet du club.

Mon enfant, est licencié à la F.F.T.A par les soins du club, et bénéficie de la sorte de l'assurance fédérale.

Mon enfant a passé une visite médicale de non contre-indication dont j'ai transmis le certificat au responsable du club.

Mon enfant

- est autorisé à quitter le club à la fin des cours : OUI NON

- Sinon, il doit attendre l'un des accompagnateurs possibles suivants :

Mme, MrTel :.....

Mme, MrTel :.....

Mme, MrTel :.....

Je note que l'un des parents ou l'accompagnateur doit être obligatoirement présent avant ou après l'entraînement afin d'établir si besoin, une communication avec les entraîneurs ou responsable du club.

Je note que mon accord sera sollicité pour les déplacements qui pourraient être proposés à mon enfant, pour participer à des rencontres ou compétitions adaptées à son âge.

A COGNAC, le

Signature : le Père / la Mère

Cocher la case